TENNIS ENFANCE AS-CEA
Saison 2023-2024

Carte non obligatoire

Reprise de l'activité le mercredi 13 septembre 2023

A partir de 4 ans

L'école de tennis est regroupée au sein de l'A.S CEA, les activités se déroulent les mercredis **sur toute l'année** (sauf pendant les vacances scolaires) sur le site de **SASSENAGE, Stade Jean Julien,** à proximité du parc de l'Ovalie. Avec 12 courts extérieurs dont un terrain en gazon synthétique, et 3 courts intérieurs les séances seront assurées toute l'année même en cas de mauvais temps.

- le Mercredi après-midi entre 13h30 et 18h30 : 1h30 de Tennis - 30 séances

- le samedi matin entre 9h et 12h - 25 séances

Tarifs de l'AS CEA sur lesquels nous appliquons la subvention de 50 %

INSCRIPTION	CARTE AS (3)			(2)ECOLE DE TENNIS				
Enfants (1)	INDIVID	FAMIL.	1 Séance Mercredi	1 séance Samedi	2 Trimestres ou mini tennis Mercredi seulement	STADE**	TOTAL TENNIS	INDICATIF
61,00 €	44,00 €		170,00 €			23,00 €	*298,00 €*	1 séance/an / enfant mercredi
61,00 €	44,00 €			140,00 €		23,00 €	*268,00 €*	1 séance/an/ enfant/ samedi
61,00 €	44,00 €				110,00 €	23,00 €	*238,00 €*	1 seance/enfant/ 2trimestres

Permanence inscription

Samedi 2 septembre entre 9h et 13h au club house du stade Jean Julien, à SASSENAGE

Attention : le nombre de places est limité

Contact : HEUMANN Nicole 06.09.42.33.62 Mail : nicole.heumann@sfr.fr

TENNIS ENFANTS POLYGONE 2023/2024

Demande d'attestation de prise en charge

A faire parvenir **dans les 5 jours après avoir réservé à l'AS CEA**

- A déposer sur File Sender accompagnée des pièces justificatives
- Envoyez le lien de confirmation de dépôt sur File Sender à elif.bagdad@caesug.cnrs.fr
- **Un chèque d'acompte de 20 € à l'ordre du CAESUG, doit nous parvenir dans les 5 jours qui suivent la démarche de prise en charge**

Nom, Prénom de l'enfant : …… **Date de Naissance** :…….

Nom et Prénom du parent ouvrant-droit : ……..

Employeur : …… **Tél perso** : ……

Adresse personnelle : …….

…….

Email (obligatoire) : ……..

COCHEZ SELON VOTRE CHOIX :

1 séance à l'année mercredi ☐ **1 er 3ème trimestres** ☐

1 séance à l'année samedi ☐

Mercredi entre 13h30 et 18h30 ou samedi matin entre 9h et 12h

Pièces à joindre :

- Bulletin de paie récent de l'Ouvrant-droit + toutes les pages du livret de famille
- **Pour les agents CNRS** : Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022
- Chèque d'acompte de 20 € (par enfant) à l'ordre du CAESUG, à nous retourner dans les 5 jours après la demande de prise en charge

A réception du chèque d'acompte, nous vous ferons parvenir l'attestation de prise en charge, qui sera à remettre à l'AS CEA.

Le solde de l'activité vous sera facturé courant novembre 2023.